



Ne plus me presenter au travail

Par **pascal31peche**, le 19/12/2009 à 14:48

Bonjour,

ai-je le droit de ne plus me presenter au travail , et travailler en interim le temps d'etre licencier pour faute grave?

Si il m'arrive un accident (travail ,trajet...), merci de me repondre!

Cordialement.